

La dessinatrice-ensemblière

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 11

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272723>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ALLO LA VILLE,
ICI LA CAMPAGNE

le monde du travail

« FEMMES PAYSANNES DE LA CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DE L'AGRICULTURE » Les nouveaux timbres Pro Juventute sont là

C'est à Florence que s'est tenue au début d'octobre l'assemblée générale de la Confédération européenne de l'agriculture (CEA).

Cette organisation groupant la majorité des pays européens s'est donné pour tâche d'étudier à l'échelle continentale, tous les grands problèmes agricoles de l'heure.

Disposant de six commissions axant leurs travaux sur un secteur particulier, la CEA possède en permanence une vue d'ensemble sur les problèmes de politique agricole, de techniques agricoles, de commercialisation, etc.

La quatrième commission « Sociologie rurale, famille paysanne et économie domestique » se subdivise en quelques groupes de travail, dont celui qui retiendra aujourd'hui notre attention, « Femmes paysannes », présidé par Mme Waalkens, une exploitante des Pays-Bas.

Le programme d'étude proposé aux pays membres nécessite préalablement une enquête nationale. Et sur la base de ces différents rapports, les participantes au groupe de travail cherchent à faire une synthèse qui n'a pas la prétention d'apporter une solution aux problèmes du moment, mais qui sensibiliserait la femme paysanne à certaines préoccupations et la ferait sortir de sa routine.

Cette année, le travail essentiel entrepris à Florence se rapportait aux exigences imposées à la paysanne moderne.

En outre, sur un autre thème d'actualité, l'Autriche présentait une étude sur l'activité d'appoint, ce travail para-agricole permettant d'augmenter le revenu de la famille paysanne.

Enfin, un projet de questionnaire devant servir de base aux futurs travaux des organisations féminines fut présenté par la Société de recherches en matière de politique et de sociologie agricoles de la République Fédérale d'Allemagne. Ce travail était accompagné d'un rapport sur la recherche empirique dans le domaine de la sociologie et du ménage.

LES EXIGENCES IMPOSÉES À LA PAYSANNE MODERNE

Sur ce thème, sept pays ont mené leur enquête en répondant à trois questions servant en quelque sorte de structure à ce travail collectif :

a) Quelles sont les exigences imposées à la paysanne moderne dans votre pays ?

b) Comment jugez-vous l'évolution future et quelles tâches de la paysanne estimez-vous importantes ?

c) Quelles sont les possibilités de formation professionnelle, de recyclage et de reconversion de la paysanne dans votre pays et quels devoirs incombent aux organisations féminines et agricoles dans ce domaine ?

Dans les lignes qui vont suivre, nous chercherons par une analyse méthodique des rapports nationaux à situer la femme paysanne dans cette Europe agricole en évolution.

À la question chargée de déterminer quelles sont les exigences imposées à la paysanne moderne, on constate qu'invariablement les rapports citent qu'une excellente formation, professionnelle est actuellement une impérative nécessité. Mais la difficulté majeure réside dans le fait que le métier de paysanne ne se choisit pas délibérément et que seul le mariage avec un exploitant agricole peut mener vers cette situation. Aussi, rares sont celles qui entrent dans cette profession en ayant suivi une certaine filière (apprentissage ménager, école d'agriculture, maîtrise, etc.). Relevons aussi que cette formation professionnelle est absolument facultative dans tous les pays où elle est réglementée.

Dans le rapport belge, on relève que l'actuel enseignement agricole ménager ne répond plus aux exigences et qu'au lieu d'une formation trop spécifique, la jeunesse souhaiterait une culture générale plus vaste qui lui permette de mieux s'intégrer ou même de pouvoir ultérieurement plus facilement se reconvenir.

La Finlande s'inquiète devant le dépeuplement des régions agricoles et estime elle aussi que sa minorité rurale ne peut survivre que grâce à une préparation qui lui permette de jouer un rôle dans les questions de politique agricole et les problèmes sociaux.

La France constate que les exigences imposées aux femmes paysannes impliqueraient de profonds changements déjà au niveau de l'enseignement élémentaire et de la formation professionnelle.

On souhaiterait au départ davantage d'écoles maternelles dont la réglementation actuelle ne permet l'implantation que dans des localités de plus de 2000 habitants. Par ailleurs, il faut ajouter que le 50 % des écoles rurales sont des écoles à classe unique qui accueillent des enfants du cours préparatoire jusqu'à l'âge de 14 ans.

Quant à l'enseignement agricole proprement dit, on constate qu'il est d'un niveau inférieur aux autres cycles d'enseignement. La moitié des élèves qui le fréquentent ne sont pas de milieu agricole et sont en quelque sorte les indésirables des autres cycles.

L'Italie constate que la jeune génération a rapidement pris conscience des exigences professionnelles, et plus facilement encore que les adultes, elle se soumet à l'effort d'une préparation qui lui permettra d'entrer en contact avec des notions nouvelles, d'acquiescer une capacité de critique et de choix.

Pour la paysanne suisse, les exigences sont nombreuses. La majorité des exploitations ont un caractère familial, généralement de surface moyenne, et qui impose à la paysanne des aptitudes variées. Ici, elle sera autant préoccupée d'éducation, d'économie domestique ou d'agronomie. Et l'absence de main-d'œuvre rendra fréquente sa participation aux travaux agricoles. On estime qu'en plus du temps réservé à l'entretien du jardin et de la basse-cour, elle consacre le 25 % de son temps à l'exploitation.

En Hollande, il n'existe aucune possibilité de formation professionnelle, car dans l'optique du chef d'exploitation, elle n'est que partenaire de l'agriculteur et non comme une pratiquante à part entière. « La plupart des hommes néerlandais sont d'avis, relate le rapport, qu'ils devraient être capables de nourrir et de maintenir leur famille et que les femmes devraient de ce fait, s'occuper du ménage et des enfants. »

Le travail de la femme mariée a toujours été mis en relation avec une nécessité et une pauvreté économique. Dans les petites exploitations, la collaboration de la femme est indispensable. Dans d'autres milieux, elle est une tradition. Lorsque cette participation n'est pas nécessaire, cela est considéré comme un progrès. Relevons dans ce rapport que les Pays-Bas ont le plus bas pourcentage de femmes mariées exerçant une profession en Europe (Pays-Bas 23 %, CEE 36 %).

L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Les deux autres questions relatives à l'évolution de l'agriculture et aux possibilités de recyclage ou de reconversion amènent les pays respectifs à supputer un avenir où, semble-t-il, une spécialisation dans un secteur particulier deviendra indispensable. La re-

cherche d'une activité d'appoint préoccupe également certains pays qui voient dans ce travail annexe un complément bienvenu au budget de la famille paysanne.

Un rapport souhaiterait que se développe le travail en coopérative afin de faire face au manque de main-d'œuvre.

Quant aux problèmes de recyclage ou de reconversion, nous apprenons par les rapports présentés que chaque pays, par sa chambre d'agriculture, son service de vulgarisation ou ses organisations professionnelles favorise le recyclage et encourage la reconversion — souvent même financièrement — de la paysanne vers des activités souvent à caractère social (gérante d'un home, aide familiale, etc.).

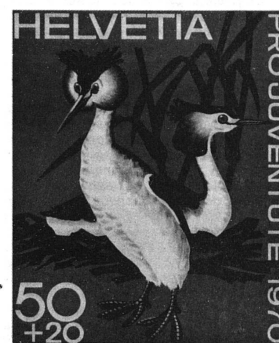
Seule la Hollande — et pour cause — cherche à entrevoir selon les principes du ministre Mansholt quel sera le rôle de la femme paysanne dans une agriculture non plus productrice mais « jardinière du monde »...

Ces quelques lignes du rapport des Pays-Bas sont significatives : « Il est question d'une exploitation dont le but ne sera pas la production agricole mais la sauvegarde de la campagne et le soin de quelques zones destinées à la récréation des citadins. »

Dans ces exploitations, le paysan recevra un salaire fixe et sa femme ne collaborera guère, sauf pour la sympathie des touristes...

Celles qui d'entre vous connaissent les îles Marken ou d'autres régions à destination touristique imagineront avec moi le lamentable rôle réservé à la paysanne qui exécutera des gestes désormais vides de sens pour que se perpétuent certaines traditions et pour la seule joie du touriste. Espérons que l'agriculture n'en arrivera jamais là.

Yv. Bastardot.



Vous savez qu'avec l'argent récolté Pro Juventute fait de l'excellent travail auprès de familles et d'enfants en difficulté ;

vous savez que la validité des timbres Pro Juventute est illimitée.

Alors ? Achetez-en beaucoup. De quoi couvrir vos besoins d'un ou de plusieurs mois... ou d'une année entière !

La dessinatrice-ensemblère

APTITUDES REQUISES

Main sûre et légère, bonne représentation spatiale, sens des formes et du beau, don pour le dessin, idées originales, savoir-vivre, ténacité, travail consciencieux et propre. Ordre, soin et précision.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité.

Lieu de la formation professionnelle. — Dans une fabrique de meubles ou chez un architecte d'intérieur ou à l'Ecole d'architecture.

Durée de l'apprentissage. — Trois ans et demi, y compris un stage pratique de six mois à l'atelier et sur le chantier.

N. B. — Deux ans seulement d'apprentissage pour les dessinatrices en bâtiment et les ébénistes en possession de leur certificat d'apprentissage.

Age minimum d'entrée en apprentissage. — 16 ans.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

Première année. — Initiation au travail dans le bureau technique. Emploi, utilisation et entretien des ustensiles de dessin. Exercices de dessin (traits, hachures, écriture). Copies de dessins simples (plans et élévations de meubles et de locaux) selon les divers procédés (crayon-encore de Chine). Coloriage et pliage des plans, exécution d'inscriptions sur ceux-ci. Croquis d'objets simples. Collaboration au métrage sur le chantier.

Deuxième année. — Développement de l'habileté de l'apprentie à dessiner d'après des croquis ou des indications. Dessins d'atelier simples. Croquis de meubles, métrage sur le chantier. Rédaction de listes de matériel et descriptions simples.

Troisième année et dernier semestre. — Dessin d'atelier de meubles et d'ensembles d'après croquis ou indications. Dessins de meubles et de locaux sous leurs divers aspects (plan, élévation, perspective). Croquis et dessins de construction en perspective de meubles et de locaux dans les divers procédés (noir et blanc, en couleurs). Etablissement de listes de matériel. Description des travaux à exécuter. Métrage des meubles et de locaux. Etablissement de plans d'ameublement d'une certaine importance. Confection de maquettes. Etablissement de métrés et collaboration à l'établissement de devis.

Stage à l'atelier. — Enseignement des méthodes de production modernes par la pratique à l'atelier et sur le chantier. Etude des principaux assemblages et constructions usuels en ébénisterie, menuiserie et dans le domaine de l'aménagement d'intérieurs. Le traitement, l'usinage et le façonnage des matières utilisées pour l'aménagement d'intérieurs. Collaboration à la fabrication de meubles simples et à l'aménagement d'intérieurs selon divers procédés. Le traitement des surfaces. Le métrage et le montage sur le chantier. Mesures de prévention des accidents. Hygiène professionnelle.

Connaissances professionnelles. — Modes de figuration. Les normes SIA concernant la branche. Les principales prescriptions légales, telles que celles sur la police du feu et des constructions. Les styles. Les dimensions judicieuses des meubles et objets usuels. Le métrage. Le matériel de dessin le plus courant. Les procédés de reproduction. Coordination des travaux. Connaissance des matières utilisées (bois, panneaux, matières synthétiques, verre, métaux, matériaux d'isolation, textiles et ferrements).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Elle n'est pas considérable, mais une dessinatrice-ensemblère qui bénéficie d'une formation vraiment complète et qui présente de réelles capacités aura toujours du travail.

Perspectives d'avenir.

Les débouchés sont multiples, d'autant plus que le métier compte une foule de spécialisations diverses. Ainsi nous avons les tapissiers-ensemblers qui ne s'occupent que du meuble et qui en vendent aussi, puis les architectes d'intérieur, qui transforment l'intérieur des hôtels, des magasins ou des maisons privées et sont en relations constantes avec les métiers du bâtiment. En plusieurs secteurs, la dessinatrice-ensemblère peut être utile. Cependant, c'est en Suisse allemande, en Allemagne et en Italie qu'elle aura encore plus de chance, le métier étant plus évolué là-bas.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaires. — Celui des ateliers, bureaux ou magasins.

Congés. — Trois semaines par an.

Salaire. — Pendant l'apprentissage, 50 fr., puis 100 fr., puis 200 fr. et enfin 300 fr. Ensuite, le salaire de la dessinatrice-ensemblère, qui a obtenu son certificat de capacité attestant qu'elle est qualifiée, est extrêmement variable, entre 700 et 1200 fr. environ, selon les capacités surtout.

pour vos livraisons à domicile

26.12.00 drugstore
pharmacie principale